

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles publiés sans son autorisation. Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION
76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

VILLE DE LYON			PRIX DE L'ABONNEMENT		
Ville de Lyon...	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Département du Rhône	11 fr.		22 fr.		44 fr.
Département du Nord	13 fr.		26 fr.		52 fr.
Autres départements	15 fr.		30 fr.		60 fr.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :
C. GUICHARD
Imprimerie de H. Stock, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 3 Octobre

La « République conservatrice », si gaiment portée en terre par les Français, le *Journal de Paris* et tous les organes de la fusion monarchique, est décidément plus vivante que jamais. Nos adversaires, de nuances plus ou moins tranchées, ne s'étonnent donc pas que nous nous bornions de loin en loin à opposer à leurs calculs de probabilités ou à leurs fanfaronnades la simple constatation de ce qui est, et à leur dire, avec le poète :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.
C'est là un fait qui ressort clairement des polémiques quotidiennes de la presse et de l'acharnement avec lequel on tire sur les représentants les plus autorisés de la cause que nous défendons. On feint de s'apitoyer sur le sort de l'honorable M. de Rémusat, qui voit sa candidature soutenue par tous les comités républicains de la Haute-Garonne; on crie à l'absorption des modérés par les radicaux précisément à l'heure où ceux-ci s'effacent et où leur parti s'épure par la défection des césariens; on s'évertue enfin à grossir l'importance des moindres actes de M. Gambetta, tandis que vainement on s'efforce d'amoindrir la valeur des témoignages de sympathie et de reconnaissance profonde dont M. Thiers est partout l'objet.

Ces luttes de pauvres moyens; que les royalistes se raillent plus ou moins spirituellement des ovations faites au « petit bourgeois », ou des manières peu civiles de ces « savoyards » mal appris, dont les souliers ferrés ont laissé leur empreinte « ineffaçable » sur les meubles de l'hôtel Beau-Rivage, ce sont là des puérilités qui ne font de tort qu'à ceux qui les débitent sérieusement. Ce qu'il y a de sérieux dans tout ceci, c'est l'émotion vraie que provoque partout le nom du libérateur du territoire, c'est la crainte que laissent voir les admirateurs du 24 mai du désaveu que s'approprie à leur infliger le suffrage universel, en faisant triompher partout les candidatures républicaines.

L'opinion la plus sage sur ce livre dans les conciliabules extra-parlementaires, où l'on dresse chaque jour la liste des fidèles, des douteux, des incertains, de ceux qui sont à conquérir et de ceux que l'on a enrôlés déjà dans le grand mouvement royaliste, cet acharnement à supputer les chances de la lutte qui s'engagera à la rentrée de la Chambre, est une preuve d'inquiétude bien plutôt que la marque d'une confiance robuste.

Et, d'ailleurs, c'est un peu à la légère qu'on table, jusqu'à présent, ces calculateurs intrépides; leur but est moins, on le comprend, d'enregistrer les adhérents au pacte monarchique que de frapper l'imagination de tous les indécis, les hésitants et les faibles. Aussi, se préoccupent-ils plus de certaines données hypothétiques sur lesquelles ils opèrent que des données vraies du problème qu'ils prétendent résoudre : leurs chiffres flambent, mais le calcul est faux; la solution est logiquement déduite, le raisonnement est irréprochable, en un mot, mais les prémisses ne sont rien moins que solides.

Pour n'en citer qu'un exemple — et il est concluant, ce nous semble — on admet généralement que la plupart des membres du centre gauche sont liés par leurs déclarations antérieures; et qu'ayant reconnu l'impossibilité de fonder un gouvernement monarchique,

c'est loyalement, irrévocablement qu'ils se sont prononcés pour le maintien de la forme actuelle.

Or, c'est spécialement, on le sait, dans les rangs de cette importante fraction de la représentation nationale que les recruteurs de la monarchie ont tenté de semer la division par l'innocente manœuvre que nous signalions tout à l'heure. Jugeant le patriotisme de chacun, sondant les convictions, pesant les consciences, ils ont, avec un sans-façon merveilleux, classé les uns et les autres dans des catégories déterminées, d'où il semblait qu'aucun effort ultérieur ne pût les distraire.

On sait déjà ce qui en est advenu. Hier nous avons reproduit la protestation de M. Féry, rangé par les astrologues de la fusion dans la classe des incertains. Aujourd'hui c'est M. Léon Say, dont une dépêche nous annonce la circulaire aux membres de la réunion du centre gauche, qu'il préside, circulaire qui se termine, ainsi qu'on l'a vu, par une déclaration très nette en faveur de la « république conservatrice ».

On signale d'un autre côté, la rentrée à Paris de M. Thiers, et les entrevues que l'ancien président a eues déjà avec plusieurs notabilités du parti républicain. De toute part, enfin, s'organise et s'apprette la résistance légale contre les prétentions d'un parti, qui se targue, en vain, d'une prépondérance qu'il n'a, en réalité, ni dans le pays, — ceci est hors de doute, — ni même dans la fraction monarchique de l'Assemblée, dont les organes dans la presse disputent encore sur la couleur du drapeau.

L'heure est donc venue pour tous ceux qui un patriotisme éclairé, qu'une juste perception des véritables intérêts de la nation a ralliés autour du drapeau de la république de redoubler de vigilance et d'efforts.

Si chacun comprend son devoir et sait le remplir, nous nous refusons à croire que la politique d'aventures, de compromis ou d'intrigues l'emporte sur la politique réellement « conservatrice », dont l'objectif est le maintien de la forme républicaine et dont la force réside dans l'assentiment incontestable du pays tout entier.

INFORMATIONS POLITIQUES

L'opinion nationale publie les lignes suivantes de nature à rassurer les républicains trop facilement découragés par l'attitude triomphante des fusionnistes :

Il faut que l'opinion publique se mette en garde contre les exagérations calculées des fusionnistes. Les listes de majorité qu'on fait circuler sous le manteau ne sont toutes que des présomptions.

La vérité est que les résultats de l'ambassade de MM. Mervielles-Duignaux et de Suzy ont tout d'abord déçu les fusionnistes; les ambassadeurs sont revenus de Frohsdorf donnant les plus belles et les plus triomphantes assurances.

Quand il s'est agi, dans une réunion du parti, de les tirer au clair, on s'est aperçu qu'en somme aucun point précis n'était encore acquis. Alors secondo ambassade de M. Kergorlay; celle-ci a-t-elle eu pour conséquence la lettre du comte de Chambord au vicomte de Rodéz-Bénévent? Peut-être; en tous cas le message royal n'a pas satisfait les fusionnistes; car il n'est nullement question du drapeau, cette condition sine qua non de la fusion. On attend mieux.

Le parti clérical a fait de suprêmes efforts auprès du comte de Chambord :

Le *Times* annonce une contre-manifestation des journaux républicains en réponse au manifeste publié par la presse royaliste de province. On compte qu'elle sera publiée par 140 journaux.

On sait que les journaux du centre de la France ont annoncé de grands travaux au château de Chambord. Le *Danube*, de Vienne, nous apprend qu'un tapissier de la cour, qui avait été chargé, au mois d'août, d'un ameublement de salon pour le château de Frohsdorf, a reçu avis de surseoir à son travail jusqu'à nouvel ordre.

Le *Danube* ajoute que la semaine dernière, une animation extraordinaire a régné à Frohsdorf. C'était, dit-il, un va-et-vient continu entre la gare de Wiener-Neustadt et le château de Chambord.

D'un autre côté, le *Courrier de Paris* apprend de source certaine que M. le comte de Chambord a donné à un important marchand de chevaux l'ordre d'acheter les chevaux nécessaires aux carrosses de cérémonies, voitures de gala, etc., et de se pourvoir de tout le personnel des écuries.

D'après les ordres précis du prince, tout doit être prêt dans le délai de deux mois.

Maintenant que le roi Victor-Emmanuel est de retour dans ses Etats, et que l'écho des applaudissements qui ont retenti à Vienne et particulièrement à Berlin commence à s'affaiblir, les journaux italiens envisagent avec un peu moins de passion et plus de justice la portée de ce voyage. Ils arrivent à des conclusions moins ambitieuses et plus exactes. Voici, par exemple, comment s'exprime *l'Italie* :

« Tout ce qu'on peut admettre sans contestation à cet égard, c'est que la présence de Victor-Emmanuel et de ses ministres dans les capitales de l'Autriche et de l'Allemagne a eu pour résultat de montrer que l'Italie n'est pas isolée; qu'elle a, au contraire, de puissantes amitiés, intéressées à sa conservation et à sa prospérité. Mais l'union de deux Etats n'implique pas plus la sujétion de l'un que le protectorat de l'autre; elle n'annonce pas davantage que l'un et l'autre aient conçu des projets préjudiciables à des tiers.

« En somme, si l'Italie, après le voyage de son roi, a droit en Europe à plus de considération, sa liberté d'action et l'indépendance de sa politique ne sont pas moins entières qu'au paravant...
« La seule obligation que ce voyage royal ait créée pour nous, c'est celle de mettre nos moyens d'action en rapport avec la place que nous avons conquise. »

Il ne suffit point à l'Allemagne d'avoir débordé à la France la suprématie militaire continentale; elle aspire encore à s'élever au premier rang des puissances maritimes. Nous ne pouvons donc que lui recommander de ne pas négliger l'augmentation croissante des constructions navales en Prusse. Un fait qui n'est pas moins intéressant à noter, c'est le voyage que fait en ce moment en Angleterre le général Stosch, ministre de la marine allemande. Cet officier supérieur, suivi d'un nombreux état-major, visite les principaux établissements de la marine royale anglaise. C'est ainsi qu'il y a deux jours, écrit-on de Londres à l'agence Havas, après avoir obtenu une autorisation du conseil de l'amirauté, le ministre allemand a visité minutieusement les docks de Chatham. Il a étudié en détail les immenses ateliers de constructions et de réparations navales de cette ville. M. Barnaby, architecte de la marine royale, et le capitaine Aynsley, qui a, par intérim, la direction de ces établissements, ont reçu M. Stosch et l'ont accompagné durant sa visite. Il est évident, conclut la correspondance que nous citons, que cette visite se rattache à des projets d'agrandissement et d'amélioration des établissements maritimes allemands.

En Angleterre, les préparatifs très-actifs qui se font à l'arsenal de Woolwich pour une expédition contre les Ashantees, et qui rendent très-probable cette dispendieuse campagne, indisposent de plus en plus l'opinion publique contre le ministère actuel. La compa-

raison que la nation anglaise ne peut s'empêcher de faire entre ces dispositions belliqueuses du ministère sur la côte de Guinée, et sa conduite plus que pacifique en face du bombardement d'Alcanta par ce que la presse anglaise toute entière appelle « un ramassis de forbans, de pirates et de galériens », ne tourne pas toujours à l'avantage de la politique de M. Gladstone.

Aussi, quoique le parti whig s'apprette à faire de grands efforts dans les prochaines élections pour tâcher de lutter avantageusement contre le parti conservateur, s'attend-on à de nouveaux succès remportés par celui-ci.

À propos de cette expédition contre les Ashantees, constatons que certains journaux français n'avaient pas tort, quand ils disaient, pendant la guerre de 1870, que, chez beaucoup d'Anglais, la passion du gain étouffait le patriotisme. Le *Times* publie une lettre de Birmingham qui affirme que, pendant que le ministère de la guerre fait fabriquer des armes pour l'expédition contre les Ashantees, certains commerçants de cette ville vendent et expédient des armes aux Ashantees pour lutter contre les Anglais.

Les deux chefs les plus influents des gauches réunies au Folkething danois, MM. Hansen et Berg, ont assisté, la semaine dernière, à une importante réunion qui s'est tenue à Skanderborg, dans le Jutland.

Tous les deux ont annoncé leur intention de reprendre avec une grande énergie, dès l'ouverture de la session, leur lutte contre le gouvernement, dussent-ils aller jusqu'au refus des budgets.

La prépondérance exclusive du Folkething sur le pouvoir exécutif et sur le Landsting reste la thèse des gauches réunies, et comme elle est considérée par leurs adversaires comme de nature à porter atteinte à la Constitution pour assurer la domination des paysans sur toutes les autres classes de la société, on peut s'attendre à de très-vifs engagements parlementaires et probablement à une dissolution du Folkething.

« Le gouvernement, » dit la *Correspondance Scandinavie*, « est décidé à se servir de toutes les armes que fournissent les lois pour combattre une doctrine qui abolirait la Constitution et changerait la monarchie en une république qui mettrait l'Etat à la merci des tribus des masses. »

On lit dans le *Nil* du 16 septembre :
« L'événement de la semaine a été l'élévation de LL. EE. Nubar-Pacha et Ismail-Sadik-Pacha au grade de muahir.

« Un envoyé de Constantinople a apporté le firman, qui a été lu en grande cérémonie, au palais de Kasr-el-Nil, jeudi dernier, en présence du khédive entouré des princes et des grands pachas.

« Le soir, il y avait grand dîner chez S. Exc. Ismail-Sadik-Pacha, ministre des finances, l'un des deux nouveaux dignitaires.
« Le lendemain, les mêmes personnages, parmi lesquels LL. AA. les princes Metem, Tewik-Lesqha, prince héritier, Hussein-Pacha, Ibrahim-Pacha et Mansour-Pacha, étaient réunis à la table et dans les salons de S. E. Nubar-Pacha, ministre des affaires étrangères, promoteur de la réforme judiciaire.

« Le public a vu dans l'octroi de cette dignité aux deux ministres une récompense de succès obtenus par l'un d'eux à l'occasion du grand emprunt, par l'autre à l'occasion de la réforme judiciaire.

« C'est, dans tous les cas, un signe de la faveur dont ils jouissent en même temps à Constantinople et auprès du khédive. »

Le discours prononcé à Périgueux par M. Gambetta a été, paraît-il, au gouvernement. Une mesure générale a été prise par M. le ministre de l'intérieur pour en arrêter la reproduction. Le *Sicte* qui l'avait publié *in extenso* a été frappé sévèrement et s'est vu, pour ce seul fait, interdire la vente sur la voie publique. M. Beulé a lui-même adressé au préfet de la Dordogne le texte des arrêtés dont l'un interdit le colportage du *Républicain de la Dordogne*, et le second suspend pour deux

mois, l'adjoint au maire de Périgueux pour avoir entendu sans protester le discours de M. Gambetta.

M. Beulé, on le voit, fait preuve d'un zèle vraiment merveilleux et qui rappelle cette activité décorative qui, à une certaine époque, était le mot d'ordre d'un pouvoir qu'elle n'a pu toutefois sauver. Nous ne voudrions pas désabuser M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences de ses procédés de gouvernement. Qu'il ne laisse pas se rouiller ses armes, c'est fort bien; mais il aurait tort de croire qu'il suffit de frapper un journal pour en arrêter l'influence, et de s'opposer à la reproduction d'un écrit ou d'un discours pour en étouffer le retentissement.

M. Beulé, qui connaît l'histoire au moins aussi bien que la politique, ne peut pas ignorer que l'emploi de ces moyens de répression poussés trop loin produit un effet inverse à celui qu'on en attendait.

Les exemples à cet égard ne manquent pas. Malgré les précautions prises par l'administration pour en empêcher la propagation, le discours de M. Gambetta n'en sera pas moins lu. Il n'en sera même peut-être que plus lu. Laissons de côté ce qu'il peut contenir de répréhensible aux yeux de M. le ministre, on s'attachera à en relever les côtés vraiment patriotiques et son retentissement dans le pays sera d'autant plus grand qu'on aura cherché davantage à l'arrêter. Du discours en lui-même, nous ne dirons rien. La mesure prise contre lui nous fait d'ailleurs une obligation de garder en nous-même notre jugement. Il est possible, probable même, que nous ne nous fussions fait faute de témoigner une certaine improbation au sujet de quelques appréciations de l'éminent orateur. Mais, dans les circonstances créées par la mesure qui a cru devoir prendre, à son égard, M. le ministre de l'intérieur, on comprendra que nous nous abstenions d'en parler.

Nous ne saurions pourtant passer sous silence l'effet que ne manqueront pas de produire les paroles qui le terminent :

« Il y a, a dit M. Gambetta, quelque chose de supérieur à la république, de supérieur à la liberté de pensée, c'est la France, c'est l'indépendance de la France, c'est la passion, c'est la religion de la France ! »

Voilà certes de belles paroles et tout en regrettant que M. Gambetta n'ait pas toujours fait concorder ses actes avec cette expression d'un patriotisme si élevé, nous ne pouvons que le féliciter de les avoir dites. Nous espérons qu'elles seront dorénavant le mot de ralliement du véritable et grand parti républicain. Qui, avant tout, et par-dessus tout, la France ! Ces mots inscrits sur notre drapeau seront comme le présage de notre triomphe définitif sur cette mêlée des partis qui, depuis plus de deux années, fatigue et épuise le pays.

LA FUSION EST FAITE !

La fusion est faite ! la monarchie est proclamée ! s'écrient depuis huit jours les journaux monarchistes.

Nous voulons bien le croire... jusqu'à preuve du contraire; et, puisque réellement la fusion est faite, on ne trouvera pas mauvais que nous parcourions le terrain fusionniste en indiquant

les principales bases de cet accord parfait qui doit ramener le comte de Chambord au trône de ses aïeux.

Les organes influents des deux partis si bien mariés vont nous indiquer les points communs de leur caractère des deux parties :

Journal de Paris, 2 octobre :

Les plus difficiles, et nous avons la prétention d'être de ceux-là, doivent être maintenant satisfaits. NOUS AURONS UNE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE ET PARLEMENTAIRE, ET NOUS GARDERONS LE DRAPEAU TRICOLORE.

Univers, 29 septembre :

CE PARTI (les orléanistes) QUI VEUT LE ROI AVEC LE DRAPEAU TRICOLORE, LE RÉGIME PARLEMENTAIRE, LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE, ET QUI SE PROMET ENFIN DE RECOMMENCER LA RÉVOLUTION DE JUILLET, voilà le véritable appui des républicains.

Univers, 1^{er} octobre :

Croyez-vous que M. le comte de Chambord songe à vous faire une Commune royaliste ? S'il était de cette trempe, IL NE VOUS FERAIT PAS SES CONDITIONS ET IL ACCEPTERAIT LES VÔTRES.....

VOUS SAVEZ SEULEMENT QU'IL NE SERA PLUS QUESTION DE CONDITIONS CONSTITUTIONNELLES, ET MOINS ENCORE DE DRAPEAU TRICOLORE. Si le chiffon n'est pas lavé, il prend la couleur du sang et il la garde.

Univers, 1^{er} octobre :

Le drapeau aujourd'hui en France n'est plus une grande signification politique pour que le roi se distingue en ce point de ses soldats. Ou les trois couleurs doivent disparaître, ou Henri V devra les porter.

Quand il s'est prononcé sur cette question, le roi a su ce qu'il faisait et voulu dire ce qu'il a dit. Or, loin de distinguer entre lui et l'armée, loin d'admettre que celle-ci, dont il est chef, avait un autre drapeau que le sien, — et cela par hostilité contre le sien, — il a dit du drapeau blanc : « Je le confierai sans crainte à la vaillance de notre armée. »

CETTE PAROLE TRANCHE LA QUESTION ET DOIT TERMINER LE DÉBAT.

Union, 2 octobre :

Leur rivalité (des deux drapeaux) n'est plus qu'une question d'honneur qui reste au-dessus des luttes politiques. Que l'Assemblée garde donc le silence, elle ne peut ouvrir qu'un débat stérile. Le Pays et le Roi sauront bien faire battre leurs couleurs à l'unisson. ACCLAMEZ LE DRAPEAU BLANC, c'est, pour la France désabusée un grand acte de généreuse sincérité. Nous honorons assez notre pays pour attendre un tel acte de sa libre initiative.

Vous n'avez pas de garanties à des questions plus générales.

Journal de Paris, 2 octobre :

Henri V ne sera PEUT-ÊTRE pas le roi de la Révolution comme l'entendent les dimagogues et les admirateurs de 92, mais, A COUP SUR, il sera ENCORE MOINS le roi de l'ancien régime.

Univers, 2 octobre :

N'a-t-il pas déclaré (le comte de Chambord) qu'il ne consentirait jamais à être le roi légitime de la Révolution ? Les libéraux et les parlementaristes se trompent en interprétant dans leur sens les dernières paroles du prince.

Journal de Paris, 2 octobre :

De la Révolution, IL ADOPTERA les idées générales et les réformes utiles ; il ne repoussera que les exagérations et les excès. DE L'ANCIEN RÉGIME IL NE VEUT RIEN RAMENER, RIEN que cet esprit de discipline et de hiérarchie qui ont contribué si longtemps à faire la France grande et forte.

Univers, 2 octobre :

Si le comte de Chambord ne rétablit pas de l'ancien régime ce qui n'a plus de raison d'être

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 4 Octobre 1873.

LE

ROMAN D'UN PÈRE

par

M. LÉOPOLD STAPLEAUX

L'avenir avait justifié cette certitude, car un mois après la visite du peintre, qui était venu immédiatement s'installer à Chateau avec Marguerite et Angèle, l'atelier dont Henri avait fait les plans était entièrement achevé.

Quelques jours avaient suffi à Ferrand pour meubler le chalet à sa convenance, disposer le salon, la salle à manger, son appartement particulier et ses chambres, réunies par un cabinet, d'Angèle et de Marguerite; et il avait passé les quinze derniers à surveiller la construction de l'atelier.

Renaud avait cru d'instinct à Ferrand en lui laissant gouverner les ouvriers à sa guise, du reste il aimait mieux consacrer Marguerite et chercher à lire dans son beau regard un peu triste, ou sourire à la fraîche et franche gaîté d'Angèle, que de contrôler en rien son nouvel ami.

Pendant que celui-ci, la tête dans les mains, les yeux fixés sur le plan de l'atelier, méditait toutes les améliorations qu'il ne pouvait introduire dans sa construction, souvent Henri venait causer avec les jeunes filles, et, sans mépriser nullement la conversation de son nouveau locataire, lui préférait de beaucoup la mutine causerie de sa fille et de sa nièce.

Cette préférence était fort compréhensible, car Angèle et Marguerite étaient réellement charmantes.

Angèle était brune, élancée, et offrait le type le plus chaste et le plus idéalement complet de la bacchante antique.

Marguerite, au contraire, était blonde, avec des regards clairs et doux, purs et bleus comme un ciel de mai, et ressemblait à une nymphe timide qui aurait pu poser aussi heureusement pour les peintres dans une toile qu'Angèle, de son côté, l'eût pu faire pour l'autome.

Entre ces deux charmantes et adorables jeunes filles, Henri se sentait ravi et charmé tout à la fois.

Une vive sympathie s'éveillait en lui pour Angèle, mais son cœur s'ouvrait à l'amour pour Marguerite.

L'amour ! Renaud, dans toute sa vie, n'en avait eu qu'un de vingt ans sérieux jusque-là, et depuis plus de vingt ans cet amour n'était plus qu'un pieux souvenir.

Il avait perdu Geneviève, sa première femme, au bout d'un an de mariage, quelques mois après qu'elle avait donné le jour à leur unique enfant : Richard.

de sa mission, aussi Henri Renaud avait-il pour sa vieille bonne une affection véritable qui la lui faisait traiter, non comme une égale, mais moins encore comme une inférieure.

Partagé entre ses travaux et l'éducation de Richard, Renaud avait pris la résolution de ne point se remarier.

Lorsqu'il vit Marguerite, et surtout lorsqu'après l'installation de Ferrand et des deux jeunes filles dans la maison voisine, il put, grâce à l'entière et prompt intimité qui s'établit entre eux, apprécier toutes les qualités de M^{lle} d'Alber, il considéra comme possible une union nouvelle; puis captivé par la grâce, le charme et la douceur de la nièce du peintre, finit par s'éprendre d'elle et par se déterminer à contracter un second mariage, si elle consentait à devenir sa femme.

Ce ne fut point pourtant sans une hésitation assez longue qu'il revint sur sa résolution première.

Séparé depuis plusieurs années de son fils, qu'il adorait, par des circonstances particulières, quoique fort simples, que la suite de ce récit fera connaître, il craignait d'abord de froisser le cœur de Richard en donnant son nom à Marguerite.

Une correspondance s'établit entre le père et le fils, dans laquelle celui-ci usa d'une diplomatie dont il se croyait incapable jusque-là, parlant plus de l'utilité de son mariage que de sa future, dont le nom même ne figura point dans ses lettres.

Cet excès de précaution était fort inutile. Richard, de son côté, aimait fort son père pour s'opposer en rien à la réalisation du moindre de ses desirs.

Rassuré sur ce point, Henri s'abandonna entièrement à son amour, et n'eut plus qu'un but : le faire partager à M^{lle} d'Alber.

Renaud avait alors quarante-quatre ans accomplis, mais il en paraissait trente-huit à peine.

Il était bien de sa personne, et sans pouvoir passer pour ce qu'on nomme vulgairement un joli homme, était fort capable d'inspirer encore une passion sérieuse.

Sa physionomie, qui respirait la franchise, l'intelligence et la loyauté, ses yeux bleus, grands et doux, son sourire fin, sa démarche aisée, pleine de distinction, ses gestes francs, sa parole facile, sobre, aimable et remplie de délicatesse, son esprit élevé, son imagination vive, le sentiment artistique qui moultait de son âme à ses lèvres et leur donnait l'éloquence qui convainc et captive, étaient bien faits pour plaider puissamment la cause d'Henri auprès de Ferrand et de Marguerite, et leur arracher à tous deux le oui si ardemment souhaité par lui.

Dès qu'il eut entrevu son union avec la nièce du peintre comme un véritable bonheur, Renaud mit tout en œuvre pour plaire à Ferrand et à Marguerite, sans négliger cependant Angèle, pour qui il avait senti naître en lui une vive amitié, et dont l'acquiescement à ses projets lui parut être d'ailleurs indispensable à leur prompt et complète réussite, vu l'affection sans bornes qui unissait les deux cousines.

Ferrand se laissa prendre aisément au charme naturel de son propriétaire en qui, non seulement il trouvait un adversaire au tric-trac et aux échecs, — les deux seules passions sérieuses qu'en dehors de son art il digno homme se fût jamais permises, — mais encore un contradicteur qui, tout en comprenant l'art à la façon des êtres doués, dont il est le culte, prenait plaisir à soulever ou à soutenir à son sujet, des discussions, que l'oncle de Marguerite soutenait avec grand plaisir.

Tous deux apportaient, dans ces conversations fréquentes, une sorte d'entêtement, basé sur leurs convictions personnelles, qui, tout en les animant, ne les leur rendait que plus agréables.

Angèle, de son côté, ne chercha pas à dissimuler longtemps la sympathie que lui inspira Renaud.

Henri savait plaisanter avec elle, lui parler des choses qui intéressaient la joyeuse jeune fille et trouvait toujours une répartie vive, quoique bienveillante, aux innocentes saillies dont elle l'accablait souvent.

Seule Marguerite ne partagea point tout de suite l'enthousiasme de son oncle et de sa cousine pour l'architecte.

Elle le considéra d'abord avec indifférence, puis bientôt l'intuition des filles d'Ève, cette féminine pénétration si profonde et qui ne se trompe jamais, lui révéla l'amour qu'éprouvait Renaud pour elle.

Dès cet instant, elle se montra instinctivement pleine de défiance vis-à-vis de lui, et usa d'une diplomatie que nulle femme n'a jamais apprise, mais qu'elles savent toutes, comme le poisson sait nager, l'oiseau voler, et l'homme... rien !

Ce n'était point que Henri lui déplût le moins du monde, mais à la résistance innée chez la femme, qui fait que la plus innocente jeune fille se met en garde dès qu'elle découvre un homme pris d'elle, vint se joindre, chez Marguerite, une hésitation fondée sur un souvenir romanesque et terrible qui, à l'insu de tous, sauf Angèle, l'avait, croyait-elle, liée à une ombre.

M^{lle} d'Alber, cette pure jeune fille, sur les lèvres de laquelle l'abeille de l'hygiène eût pu se poser, aussi bien que sur celles de Platon, cette âme candide et naïve, miroir qui n'avait jamais reflété que les plus chastes pensées, avait eu déjà cependant son roman d'amour.

Malgré cela, les tendres efforts de Renaud ne demeurèrent pas complètement sans résultat, et, tout en désirant échapper à leur influence, Marguerite ne put nier bientôt les progrès qu'Henri faisait chaque jour dans ses affections.

Renaud possédait, du reste, sans le savoir, dans Ferrand et sa fille, de précieux auxiliaires à ses projets. Dès qu'il était pas là, Angèle et le peintre ne tarissaient point d'éloges à son endroit, si bien que, malgré le scrupule de Marguerite, elle dut bientôt rendre justice aux nombreuses et brillantes qualités de l'architecte.

L'aveuglement inhérent à tout amour sincère vint s'ajouter à la timidité naturelle de Renaud, ce qui fit que les premières hésitations de Marguerite ne furent même point soupçonnées par lui.

Les moindres paroles, les moindres gestes de M^{lle} d'Alber lui semblaient naturels et charmants, et déjà résolu à lui faire l'aveu de son amour, il remit chaque jour l'exécution de ce projet, trouvant un jour et l'autre plaisir à prolonger son timide, afin de doubler le bonheur qu'il éprouvait en révélant à la jeune fille le rêve qu'il avait conçu.

En attendant il résolut de profiter de la première occasion pour mettre Ferrand dans la confidence.

Cette occasion ne se présentant pas, Henri dut la faire attendre. Un jour Ferrand avait invité à dîner son cher propriétaire, ainsi qu'il nommait Henri.

<

aujourd'hui, IL N'EN A PAS MOINS BENTÉ LA RÉVOLUTION dans les voies de laquelle on voudrait le faire rentrer.

Après avoir lu ces lignes des journaux qui représentent le plus, d'un côté comme de l'autre, les véritables idées de la majorité monarchique de l'Assemblée, il ne reste plus de doute sur la fusion.

LA FUSION EST FAITE!

COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

Paris, 2 octobre.

Un des légitimistes les plus connus et les plus avant dans la confiance du comte de Chambord vient de me dire qu'on avait déjà 450 promesses formelles; cela me paraît bien fort.

Il faudrait supposer que la plus grande partie du centre gauche fit défection, et rien n'autorise à le croire jusqu'à présent. Plusieurs lacheront pied, c'est certain; mais d'autres, et des plus qualifiés, tiendront, témoin la lettre de M. Féry.

M. Féry, qui signe manufacturier, est un de ces grands industriels dont je vous parlais l'autre jour et qui se sont ralliés à la république avec d'autant plus de sincérité qu'ils l'ont fait par raison beaucoup plus que par goût naturel.

Quant aux bonapartistes, c'est, comme je vous l'ai toujours dit, un contingent très-sujet à caution. Ils se remuent à présent d'une manière inouïe; je me persiste à croire qu'ils cherchent à attirer l'attention beaucoup plus qu'à atteindre le but apparent qu'ils poursuivent.

Voilà, par exemple, le Paris Journal. Il leur a appartenu d'abord, puis a soutenu la fusion, puis leur est revenu ces jours-ci. Actuellement entre les articles énigmatiques de M. Weiss et les notes royalistes comme celle qui parait ce matin sous les initiales de M. de Péne, il est assez difficile de s'y reconnaître.

De même pour le Gaulois. A qui MM. Tarbé et C^o feront-ils croire qu'ils préconisent sincèrement leur prétendue ligue avec les républicains? Après avoir cherché en vain à dupes les monarchistes à la salle Herz, ils voudraient essayer la même manœuvre avec les républicains. Ce n'est pas sérieux.

Tout ce monde-là crie pour ne pas être oublié, et ne le sera probablement pas. Sauf les gens trop engagés, attendez-vous à voir bien des conversions au dernier moment. Les faiseurs de royauté auront, comme l'empire, leur manœuvre de la dernière heure, et, comme les Prussiens, ce que ceux-ci appelaient le coup de quatre heures.

Ce sera quelque concession à effet du comte de Chambord, telle que celle du drapeau tricolore. On recommence à dire qu'il n'y a plus aucun doute à cet égard; seulement on trouve parfois un peu d'opposition. On voudrait tout gracieux pas en lui mettant le marché à la main. A ce point de vue, les purs de la légitimité ont été très-scandalisés des derniers discours de MM. de Jouvenel et d'Audiffret-Pasquier, et se sont même demandé si les orléanistes travaillaient en secret à rendre Henri V impossible.

L'antagonisme, vous le voyez, n'est pas encore près de disparaître entre ces deux nuances de royalistes. Quel qu'il en soit, le temps semble long jusqu'au 5 novembre, et les membres de la commission de permanence sont très-sollicités de convoquer par anticipation l'Assemblée; c'est l'avis du vieux comte Duchâtel, qu'il ne faut pas confondre avec son neveu le député, et qui est un des agents les plus actifs de la restauration.

On s'occupe des dispositions de l'armée. Des rapports reçus il résulterait que le bonapartisme aurait un certain nombre d'adhérents dans la cavalerie, mais là seulement, et, en tout cas, l'obéissance sera partout la même. Des généraux des moins favorables à la restauration se montrent avant tout dégoûtés de la politique, et, n'ayant qu'ils sont sur ce malheureux pays, feront ce qu'on leur dira plutôt que d'ajouter à ses malheurs l'apparence d'un prononcement militaire.

Toutefois les mouvements qui devaient avoir lieu dans le courant d'octobre par suite de la formation des nouveaux corps d'armée, sont provisoirement ajournés. On ne veut pas que l'emplacement, la composition et le commandement des troupes se renouvellent dans la période d'une crise possible.

M. Thiers est ici depuis hier soir ou ce matin. Le gouvernement a reçu plus de douze dépêches depuis son départ de Lausanne: «M. Thiers part, M. Thiers est parti, M. Thiers s'arrête, M. Thiers repart, etc.»

Naturellement l'attitude des populations a été notée avec non moins de soin que les faits et gestes des voyageurs, et cette attitude, d'après ce qu'a télégraphié le commissaire de police de Pontarlier, a pris dans cette ville le caractère d'une ovation aussi pacifique que significative.

Je saurais demain, je l'espère, sinon dès ce soir, quelles mesures vont être prises par les diverses fractions de la gauche sous l'inspiration de l'ex-président. Quelqu'un de son intimité me dit qu'il serait revenu plus tôt sans l'épidémie cholérique. Toute bénigne qu'elle soit, M. Thiers qui a les entrailles délicates devait se tenir en garde, et il avait écrit à M. Jules Simon pour le charger de le prévenir quand il pourrait venir sans appréhension.

Vous avez remarqué sans doute que la République française n'a pas donné le discours de M. Gambetta à Périgueux. Elle a bien fait. Elle était supprimée du coup.

C'est lundi à midi que s'ouvre le procès Ba-

zaine. Plus tard il est possible que les séances commencent à 10 heures. Cette affaire aura-t-elle tout l'intérêt qu'on en attend? Je ne sais. Elle est de nature à le comporter; mais toutes choses ne sont pas bonnes à dire, et de l'impossibilité probable d'acquiescer comme de celle de condamner un homme à la peine capitale au bout de trois ans, il en résultera, je crois, une sorte de compromis de nature à satisfaire à la fois la conscience publique et à éviter des incidents trop pénibles.

L'accusé, un moment malade, est redevenu dispos et gai depuis qu'il a connaissance des pièces de son procès. L'acte d'accusation est conçu et rédigé d'une manière qu'on dit fort remarquable. Telle était du moins l'opinion de M. Lachaud après une première lecture. Trois jours après, il s'indignait de la partialité de ce document, et, avant-hier, il déclarait que c'était une infamie. Quelle gradation. Voilà bien les avocats.

La ligue de l'appel au peuple.

Le Gaulois vient de prendre l'initiative d'une proposition qui convient d'enregistrer, car il se pourrait qu'elle eût, à un moment donné, son importance et son rôle dans les événements qui se préparent.

A première vue, cette proposition semble n'être qu'une variante de l'alliance démocratique impériale conclue entre l'Avenir national et le prince Napoléon; mais elle a, au fond, un caractère essentiellement différent et une portée infiniment plus pratique. Il ne s'agit plus d'un rapprochement impossible de principes, mais d'une simple coalition de votes, analogue à celle dont le scrutin du 24 mai nous a donné la surprise.

Voici en quels termes M. Edmond Tarbé formule son plan de campagne:

Si donc on veut lutter contre la tentative monarchique qui remonte aujourd'hui avec une telle hardiesse le courant de l'opinion publique, il faut arriver à lui opposer quelque chose qui s'impose et qui soit une solution aussi bien que la monarchie en est une.

Co quelque chose, je le propose, et je ne comprendrais pas que les députés républicains pussent le repousser.

Et quand j'ai écrit dans leur code politique, il a pour avantage d'être le seul terrain sur lequel leurs pieds puissent s'appuyer aussi bien que les nôtres.

C'est le terrain de l'appel direct au pays fait immédiatement, sous la présidence immédiate de M. le maréchal de Mac-Mahon, dont la probabilité de l'organisation dépend de la volonté de nos députés républicains pour qu'ils l'acceptent; il faut aussi qu'ils satisfassent les membres flottants dont je parlais tout à l'heure, ceux pris dans les timides de la réunion du centre gauche et de la réunion bonapartiste. Mettez que ces députés hésitants ne soient pas très-nombreux; supposez qu'ils soient une cinquantaine au plus.

Et bien, cinquante députés dont les voix se déplacent formeront pour l'une ou l'autre proposition qui leur sera soumise une différence de cent voix, c'est-à-dire dans l'espèce une majorité considérable.

Co quelque chose, je le propose, et je ne comprendrais pas que les députés républicains pussent le repousser.

Et quand j'ai écrit dans leur code politique, il a pour avantage d'être le seul terrain sur lequel leurs pieds puissent s'appuyer aussi bien que les nôtres.

C'est le terrain de l'appel direct au pays fait immédiatement, sous la présidence immédiate de M. le maréchal de Mac-Mahon, dont la probabilité de l'organisation dépend de la volonté de nos députés républicains pour qu'ils l'acceptent; il faut aussi qu'ils satisfassent les membres flottants dont je parlais tout à l'heure, ceux pris dans les timides de la réunion du centre gauche et de la réunion bonapartiste. Mettez que ces députés hésitants ne soient pas très-nombreux; supposez qu'ils soient une cinquantaine au plus.

Et bien, cinquante députés dont les voix se déplacent formeront pour l'une ou l'autre proposition qui leur sera soumise une différence de cent voix, c'est-à-dire dans l'espèce une majorité considérable.

Co quelque chose, je le propose, et je ne comprendrais pas que les députés républicains pussent le repousser.

Et quand j'ai écrit dans leur code politique, il a pour avantage d'être le seul terrain sur lequel leurs pieds puissent s'appuyer aussi bien que les nôtres.

C'est le terrain de l'appel direct au pays fait immédiatement, sous la présidence immédiate de M. le maréchal de Mac-Mahon, dont la probabilité de l'organisation dépend de la volonté de nos députés républicains pour qu'ils l'acceptent; il faut aussi qu'ils satisfassent les membres flottants dont je parlais tout à l'heure, ceux pris dans les timides de la réunion du centre gauche et de la réunion bonapartiste. Mettez que ces députés hésitants ne soient pas très-nombreux; supposez qu'ils soient une cinquantaine au plus.

Et bien, cinquante députés dont les voix se déplacent formeront pour l'une ou l'autre proposition qui leur sera soumise une différence de cent voix, c'est-à-dire dans l'espèce une majorité considérable.

Co quelque chose, je le propose, et je ne comprendrais pas que les députés républicains pussent le repousser.

Et quand j'ai écrit dans leur code politique, il a pour avantage d'être le seul terrain sur lequel leurs pieds puissent s'appuyer aussi bien que les nôtres.

C'est le terrain de l'appel direct au pays fait immédiatement, sous la présidence immédiate de M. le maréchal de Mac-Mahon, dont la probabilité de l'organisation dépend de la volonté de nos députés républicains pour qu'ils l'acceptent; il faut aussi qu'ils satisfassent les membres flottants dont je parlais tout à l'heure, ceux pris dans les timides de la réunion du centre gauche et de la réunion bonapartiste. Mettez que ces députés hésitants ne soient pas très-nombreux; supposez qu'ils soient une cinquantaine au plus.

Et bien, cinquante députés dont les voix se déplacent formeront pour l'une ou l'autre proposition qui leur sera soumise une différence de cent voix, c'est-à-dire dans l'espèce une majorité considérable.

Co quelque chose, je le propose, et je ne comprendrais pas que les députés républicains pussent le repousser.

Et quand j'ai écrit dans leur code politique, il a pour avantage d'être le seul terrain sur lequel leurs pieds puissent s'appuyer aussi bien que les nôtres.

C'est le terrain de l'appel direct au pays fait immédiatement, sous la présidence immédiate de M. le maréchal de Mac-Mahon, dont la probabilité de l'organisation dépend de la volonté de nos députés républicains pour qu'ils l'acceptent; il faut aussi qu'ils satisfassent les membres flottants dont je parlais tout à l'heure, ceux pris dans les timides de la réunion du centre gauche et de la réunion bonapartiste. Mettez que ces députés hésitants ne soient pas très-nombreux; supposez qu'ils soient une cinquantaine au plus.

Et bien, cinquante députés dont les voix se déplacent formeront pour l'une ou l'autre proposition qui leur sera soumise une différence de cent voix, c'est-à-dire dans l'espèce une majorité considérable.

Co quelque chose, je le propose, et je ne comprendrais pas que les députés républicains pussent le repousser.

Et quand j'ai écrit dans leur code politique, il a pour avantage d'être le seul terrain sur lequel leurs pieds puissent s'appuyer aussi bien que les nôtres.

C'est le terrain de l'appel direct au pays fait immédiatement, sous la présidence immédiate de M. le maréchal de Mac-Mahon, dont la probabilité de l'organisation dépend de la volonté de nos députés républicains pour qu'ils l'acceptent; il faut aussi qu'ils satisfassent les membres flottants dont je parlais tout à l'heure, ceux pris dans les timides de la réunion du centre gauche et de la réunion bonapartiste. Mettez que ces députés hésitants ne soient pas très-nombreux; supposez qu'ils soient une cinquantaine au plus.

terdire la vente sur la voie publique du journal le Siècle, qui, dans son édition de province, aurait reproduit le passage du toast de M. Gambetta visé dans l'arrêté du préfet de la Dordogne.

L'AFFAIRE BAZAINE

On a remarqué que, dans l'ordonnance qui renvoie le maréchal Bazaine devant le conseil de guerre, l'un des chefs d'accusation était ainsi formulé: «Avoir capitulé en rase campagne et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur.»

La place de Metz se trouvant placée, au moment du siège, sous les ordres du général Coffinières, le public se rendait insuffisamment compte des termes employés dans cet arrêté de renvoi.

Le point est éclairci par un des correspondants de l'Avenir militaire:

Jusqu'au 26 octobre, explique notre confrère, le général Coffinières de Nordeck fut commandant supérieur de la place de Metz, exerçant son pouvoir à côté de celui du maréchal Bazaine.

Ce qui toutes les communications aux habitants, toutes les mesures relatives spécialement à la ville sont signées du général Coffinières seul.

Le 26 octobre, on le sait, eut lieu un conseil de guerre, dans lequel fut prononcé le mot de capitulation, ou, plus exactement, de convention.

A la majorité des membres présents, il fut décidé que le sort de la ville ne serait pas séparé de celui de l'armée, c'est-à-dire que la reddition aurait lieu simultanément.

Le général Coffinières opposa une vive résistance; il déclara que la ville ayant encore quelques jours de vivres, devait continuer sa résistance, et il termina par ces paroles, que je copie textuellement: «Il (le général Coffinières) propose que, vu les circonstances, le maréchal Bazaine use, si possible, de son pouvoir de commandant en chef de la place de Metz, et qu'il confère l'article 4 sur le service des places.»

C'est donc l'article 4 du décret du 13 octobre 1863 que nous devons consulter. En voici le texte: «... En temps de guerre, dans l'état de siège ou des circonstances extraordinaires, le commandant en chef d'une armée ou d'une portion de territoire peut suspendre de ses fonctions, pour des motifs graves et lorsqu'il y a urgence, le commandant d'une place comprise dans le rayon d'action de ses troupes ou dans l'étendue de son commandement. Il est tenu d'en rendre compte sur-le-champ.»

Le conseil et le maréchal Bazaine s'étant rangés à l'avis du général Coffinières, ce dernier doit être considéré comme suspendu de ses fonctions de commandant de place à partir du 26 octobre.

Voilà pourquoi le maréchal Bazaine a signé seul la capitulation et pour l'armée et pour la place; voilà pourquoi, enfin, il est traduit devant le conseil de guerre, au double titre de général d'armée et de commandant de place.

ÉCHOS DE PARTOUT

Tout le monde se demande quel est l'heureux correspondant d'Henri de France que le roi appelle familièrement «mon cher Rodez.» Il s'agit d'un coup de crayon de l'Opinion nationale pour croquer M. le vicomte de Rodez-Bénévent.

Figurez-vous un vigoureux gars d'une cinquantaine d'années et qui a toujours l'air d'être en dimanche: voilà pour le physique.

Un de ses collègues de l'extrême droite disait dernièrement de lui: «On a tort de prétendre que ce bon Rodez est dénué de tout esprit: il a l'esprit de sa taille.»

Pas flatté, le portrait. Le maréchal de Mac-Mahon, arrivé à Bourges avant-hier à quatre heures du matin, a été reçu à la gare par le général Ducrot, le préfet et le colonel de gendarmerie. A six heures, il est allé visiter les établissements militaires, a examiné avec la plus grande attention le nouveau système de baraquement du polygone; puis il a parcouru les ateliers de la pyrotechnie et la fonderie de canons.

Il a terminé sa tournée par la visite de l'hôpital. Dans l'après-midi, le président de la République est reparti pour le camp d'Avor. Il était hier à Nevers.

M. Gambetta a traversé hier Chatelleraut, se rendant chez M. Escaraguel, au château de Borde, près Ingrande.

Si nous en croyons le Figaro, M. Gambetta épouserait prochainement la fille de M. Escaraguel, dont la très-grande fortune a été principalement acquise dans la construction des docks du Havre.

La mise en jugement de M. Ranc est à l'ordre du jour; mais avec les détails légaux exigés pour la signification des mises en jugement, à l'égard des absents ou contumaces, le procès ne pourra pas arriver en audience avant le lundi 16 octobre.

La hausse des blés sur les marchés français paraît avoir atteint son maximum, l'oscillation des prix tend à se régulariser. Le déficit de la récolte ne dépassera pas de beaucoup la quantité de 5 ou 6 millions d'hectolitres et n'exigera pas une dépense de plus de 200 millions. Le prix moyen est aujourd'hui de 36 francs le quintal métrique.

Les nouvelles d'autres pays sont aussi plus rassurantes. On obtiendra moins que d'ordinaire de la Russie, des plaines du Danube, de l'Égypte, envoyés des cargaisons; le Levant expédie autant que le Mer Noire et c'est l'Espagne, toute dévorée qu'elle est par une double guerre civile, qui avec l'Algérie figure au premier rang des importations de Marseille, où arrivent de 150 à 200,000 hectolitres par semaine.

Le déficit de l'Angleterre est ramené de 15 à 20 millions. En Amérique il y a abondance de blés, la récolte est maintenant à l'abri et elle est de bonne qualité, ce qui permettra à la grande République de venir au secours des contrées européennes les plus éprouvées.

Les journaux de Bordeaux publient l'arrêté suivant: «Le préfet de la Gironde, «Vu les articles publiés dans les numéros du journal la Tribune des 17 et 26 août dernier et 26 septembre courant; «Vu notamment, dans le numéro du 29 septembre, l'article signé Gustave Naquet, commençant par ces mots: «Un journal de Paris, et se terminant par ceux-ci: «Ensemble nous le défendons au besoin contre ses ennemis, par le bulletin de vote, si l'on veut, par le fusil, s'il le faut.»

«Considérant que ces divers articles ont manifestement pour but de contester la souveraineté de l'Assemblée nationale et d'exciter les citoyens à résister par la violence à ses décisions; «Arrête: «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

« Art. 1^{er}. — La vente du journal la Tribune est interdite, à partir de ce jour, sur la voie publique et dans les gares des chemins de fer dans toute l'étendue du département de la Gironde.

Nous trouvons dans le Rappel les détails suivants concernant Rochefort: «Ces jours derniers, Rochefort a écrit à ses enfants, ainsi qu'à M. Edmond Adam, des lettres datées des îles Canaries: sa santé est toujours des plus mauvaises; mais il dit qu'il est bien soigné. Il ajoute que ses compagnons d'infortune et lui n'ont qu'à se louer de l'humanité des officiers du bord.

«Des journaux ont annoncé, il y a un mois environ, que Rochefort était parti, muni d'une somme de quinze mille francs. La vérité est venue au moment de son départ il restait à Rochefort, non pas quinze mille francs, mais bien cinq cents francs, qu'il voulut remettre à M. Edmond Adam, tuteur de ses enfants, mais celui-ci le pria de garder cette petite somme et de la consacrer au soulagement des enfants confiés à ses soins. Rochefort partit en recommandant toutefois de vendre les meubles qui lui restaient.

«Le somma de 2,929 fr., produit de cette vente, et la propriété d'un roman encore inédit, constituèrent, au dire du Rappel, tout l'avoir des enfants de M. Henri Rochefort.

Il n'est bruit à Nidau, raconte le Journal de Genève, que d'une trouvaille merveilleuse. On aurait pêché dans la Thielle une longue caisse de 4 pieds de long, marquée aux chiffres I. D. I., toute bardée de fer et pleine de pièces d'or.

On perdit qu'en 1388 les Bernois laissent échapper sur la rivière gonflée par les eaux de leurs barques qui servait au siège du château, et que dans cette barque se trouvait déposée la caisse en question. C'était à l'époque où Enguerrand IV, le dernier des sires de Coucy, avait reçu de l'Autriche le comté de Nidau comme appanage. Ce qui resta des biens du sire de Coucy fut cédé aux Orléans.

«On a également mis à découvert une butte lacustre dans laquelle on a découvert toute une famille dont les squelettes sont assez bien conservés pour qu'on puisse voir encore la peau et les cheveux. Le tout sera déposé incessamment au musée de Nidau.

LE PRINCE NAPOLÉON EN 1865

La lettre du prince Napoléon à M. Portalis a rappelé à tous les souvenirs un incident qui fit grand scandale à la cour de Napoléon III.

Nos lecteurs nous sauront gré d'en publier le récit que nous trouvons dans l'histoire du second empire par M. Taxile Delord:

Un incident d'un autre genre ne tarda pas à occuper l'attention publique. Le prince Napoléon s'était rendu en Corse pour présider à l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire de Napoléon I^{er} et de ses frères. L'occasion de prendre la parole était belle pour un prince doué d'une grande facilité d'élocution; il se garda bien de la laisser échapper. S'inspirant de la phraséologie démocratique adoptée à Sainte-Hélène par un despote qui cherchait à transformer sa tyrannie passée en apostolat de l'avenir, il prononça le 14 mai, jour de la cérémonie, un discours, ou plutôt un manifeste politique, dans lequel il représentait Napoléon I^{er} comme le prince le plus épris de satisfaire les aspirations du peuple et de prévenir les exigences de l'opinion publique, comme le véritable propagateur des idées libérales dans le monde.

«Apporlez-moi vos idées; des élections libres, des discussions publiques, des ministres responsables, je veux tout cela, la liberté de la presse surtout: l'étouffer est abominable.»

Ces paroles de Napoléon I^{er} à Benjamin Constant pendant les Cent-Jours n'étaient-elles pas un programme?

L'opinion le comprend ainsi elle qui, après avoir si impitoyablement renversé l'une après l'autre les deux branches de la maison de Bourbon, est le si ferme appui de la dynastie napoléonienne.

L'orateur, caractérisant ce qui distingue le régime impérial de celui que la France a subis de 1814 à 1830, s'efforça de prouver que le jour d'avantage la liberté à la France: «J'aime, dit-il, en formulant en quelque sorte son programme, la liberté sous toutes ses formes; mais je ne dissimulerai pas ma préférence marquée pour ce que j'appelle la liberté de tous. Qui, je préfère la liberté et une politique influencée par l'opinion publique libre, manifestée par la presse et par les réunions, à des ministres, résultat souvent d'une intrigue parlementaire qui s'impose au souverain. «Etrange théorie qui pouvait se résumer ainsi: liberté du suffrage universel, impuissance de ses élus. L'orateur finit son discours par cette péroraison: «O Corse! nous devons nous comprendre! nous nous avons la même foi, le même espoir dans ces principes inséparables: les nationalités, la grandeur de la patrie, la liberté. Ma mission est remplie si, comme moi, vous êtes convaincus que la mission de Napoléon était d'arriver par la dictature à la «manipulation.»

Ce discours jeta le monde officiel dans la plus vive agitation: ministres, sénateurs, conseillers d'Etat, députés, poussés des cris d'alarme; les uns y voyaient le manifeste de la branche cadette, les autres un appel aux passions révolutionnaires, tous une déclaration de guerre au gouvernement. Les purs, les dévotés, accoururent auprès de l'impératrice; de ces cartes en nombre considérable furent déposées aux Tuileries pour elle et pour le prince impérial. Le public se contenta de lire ce discours avec curiosité: il se rappela que le prince Napoléon avait été quelquefois l'organe déguisé des pensées secrètes de son cousin, et il se demandait si cette fois il n'en serait pas de même. Les journaux démocratiques publièrent in extenso le discours d'Ajaccio; mais le Moniteur, qui avait fait les honneurs de la publicité aux harangues les moins châtiées du prince Napoléon, n'en fit nulle mention: c'était mauvais signe. Les journaux officiels se hâsardèrent à en publier deux ou trois fragments insignifiants; on put croire que le gouvernement se bornerait à faire justice de cette harangue par le silence mais la lettre suivante, datée d'Alger, 23 mai, et publiée dans le Moniteur du 28, montra bien vite qu'on se trompait:

Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Assemblée et de mon fils comme vice-président du conseil privé, je me suis vu donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espère que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

«Monsieur et très-cher cousin, «Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

Le programme politique que vous placez sous l'égide de l'empire ne peut servir qu'aux ennemis de mon gouvernement. A des appréciations que je ne saurais admettre, vous ajoutez des sentiments de haine et de rancune qui ne sont plus de notre époque.

Pour savoir appliquer aux temps actuels les idées de l'empire, il faut avoir passé par les rudes épreuves de la responsabilité et du pouvoir. Et d'ailleurs pouvons-nous réellement, pygmées que nous sommes, apprécier à sa juste valeur la grande figure historique de Napoléon I^{er} Comme devant une statue colossale, nous sommes impuissants à en saisir à la fois l'ensemble. Nous ne

Si la régie réalise des bénéfices, ils seront tout d'abord attribués aux créanciers de M. Brocard.

Le Conseil a admis l'urgence de cette proposition par 13 voix contre 12; il a décidé qu'elle serait discutée ce soir même en commission et qu'elle passerait au Conseil dans la séance de demain samedi.

Cette proposition nous paraît partir d'une appréciation équitable de la situation et elle respecte autant que possible les droits de chacun.

Nous espérons qu'elle sera adoptée par le Conseil municipal au moins dans une large mesure, car nous n'avons pas la prétention de vouloir fixer d'une manière précise le chiffre normal de la subvention à allouer. Nous ne sommes qu'à l'égard de M. le préfet nous semblerions cependant pouvoir justifier d'un déficit de quarante-cinq mille francs par mois.

Le Conseil a adopté un important projet de l'administration, qui avait déjà été poursuivi par l'administration de M. Barodet. Il s'agit de la construction de la mairie du troisième arrondissement. L'emplacement choisi est un terrain des Hospices, situé place Vendôme, c'est-à-dire au point central de l'arrondissement, cette disposition est donc des plus heureuses. La dépense totale est évaluée à la somme de cinq à six cent mille francs.

Le Conseil a ajourné, jusqu'à plus ample connaissance de la situation financière, l'étude d'un projet de fort ancien du prolongement de l'avenue de Saxe.

Les artistes du Grand-Théâtre se sont réunis hier, à midi, dans le grand foyer, aux fins de signer le projet d'un acte de société pour exploiter notre première scène.

On a vu, d'après le compte rendu ci-dessus de la séance tenue hier soir par le Conseil municipal, que, conformément à l'idée que nous avions émise, M. le préfet n'est nullement dans l'intention de laisser diriger le théâtre par une société ainsi organisée.

M. le préfet a ajourné, jusqu'à plus ample connaissance de la situation financière, l'étude d'un projet de fort ancien du prolongement de l'avenue de Saxe.

Les membres du syndicat provisoire, MM. Luigini, Delabranche, Dumestre, Bérardi, Solive, Barbet, Gerpe, Laclandier et Prunelle, sont tous des hommes de beaucoup de bonne foi, de beaucoup de valeur, que nous aimons assés, que nous estimons encore plus, mais qui, si l'administration secondait leur projet, verraient bientôt s'évanouir toutes leurs belles illusions.

Chacun son métier, dit le proverbe; celui des artistes n'est point de faire du commerce, et l'exploitation du Grand-Théâtre est, on ne saurait le nier, une opération principalement commerciale.

La proposition de M. le préfet sauvegarderait tous leurs intérêts d'ailleurs : Le gérant, nommé par la ville, déposerait un cautionnement.

Il se fera adjoindre une commission des finances chargée de vérifier l'état des comptes, et une commission du répertoire, qui aura à donner son avis sur les ouvrages à représenter.

Ce gérant, qui sera fort probablement un homme connaissant bien la situation, et qui aura la pleine confiance de M. le préfet, devra avoir à fortiori celle des artistes.

Enfin, avec le secours de la subvention, si elle est votée, chacun à la garantie, pourvu qu'on y mette de la bonne volonté, de se faire une moyenne d'appariements qui ne sera pas sensiblement au-dessous du chiffre des engagements signés.

Mais ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Le conseil peut refuser la subvention, et toutes les combinaisons possibles tomberont *in vacuo* dans l'eau.

Que les artistes se joignent donc à M. le préfet, persuadés qu'ils doivent être que l'administration songe à leurs intérêts, autant qu'aux leurs.

De reste, on ne forcera personne, nous le répétons, et les artistes qui croiraient devoir résister l'offre qui leur sera faite, auront, assurément, le droit de s'en aller.

Nous croyons savoir que des démarches actives ont été déjà entreprises et à peu près abouties, et à présent, pour remplacer, séance tenante, tous les emplois qui feront défaut, on s'efforce à ce que le théâtre puisse se réunir de ses souscripteurs.

Les pourparlers sont très-avancés, et une troupe en double est prête.

Nous recevons, trop tard pour l'insérer aujourd'hui, une longue lettre de MM. Delabranche, Dumestre et Bérardi, relative à la situation du théâtre.

Nous examinerons demain les observations de ces messieurs.

Nous avons publié, en son temps, l'arrêté de M. le ministre des travaux publics relatif à la création d'un tarif commun temporaire pour le transport des céréales sur les chemins de fer.

M. le préfet vient, à ce sujet, de prendre l'arrêté suivant :

Nous, préfet du Rhône, commandeur de la Légion d'honneur,

Vu la lettre à nous adressée par M. le ministre des travaux publics en date du 14 septembre courant, portant fixation d'un tarif commun temporaire pour le transport des céréales sur les chemins de fer;

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. — L'arrêté ci-dessus visé de M. le ministre des travaux publics en date du 14 septembre courant, sera imprimé et affiché dans le ressort de la préfecture du Rhône pour être exécuté sur-le-champ et tenu.

Art. 2. — Les contraventions audit arrêté seront constatées par des procès-verbaux ou rapports qui seront déferés aux tribunaux compétents.

Les fonctionnaires et agents spécialement chargés de la surveillance des chemins de fer, sont tenus de surveiller l'exécution.

Le présent arrêté sera notifié aux fonctionnaires des chemins de fer existant dans le ressort de la préfecture.

Fait à Lyon, le 24 août 1890.

nant de Lyon, et allant au Parc, de stationner et de circuler sur le quai de l'Est, et à l'entrée de la porte principale du Parc, de 4 heures à 7 heures du soir, ces voies étant réservées aux voitures pour le retour des courses.

Il est également interdit de placer des chaises, bancs ou échafaudages quelconques sur le quai de l'Est.

Art. 2. — Pendant les courses, les voitures et les cavaliers admis dans l'enceinte de l'hippodrome pourront sortir par le chemin des Charpennes, mais seulement dans l'intervalle d'une course à l'autre.

Art. 3. — Les voitures ayant amené des spectateurs et s'en retournant à vide passeront par le chemin des Charpennes.

Les voitures allant au Grand-Camp et déposant les voyageurs à la voie du Parc, en dedans du Parc, circuleront par le chemin de l'Orangeirie longeant le chemin de fer de Genève et sortiront par la porte de la gare de Genève.

Art. 4. — Les chevaux et les voitures dont les propriétaires ne seront pas munis de billets ne pourront circuler, de dix heures du matin à sept heures du soir, dans toute l'étendue du Grand-Camp.

Art. 5. — Les voitures qui n'entreront pas dans l'enceinte de l'hippodrome, stationneront, sur une file, le long du chemin des Charpennes, à la tête de la file sera indiquée par un poteau.

Art. 6. — Les voitures et les cavaliers admis dans l'intérieur de l'hippodrome devront toujours se tenir à deux mètres au moins de la deuxième barrière parallèle à la piste. Les cochers se tiendront constamment sur le siège, les guides à la main.

Art. 7. — Après la dernière course, les voitures en station au chemin des Charpennes entreront dans l'intérieur de l'hippodrome et iront se ranger, sur une seule file, devant les tribunes et en dehors de la piste, pour prendre les spectateurs; elles pourront sortir par la voie de la digue qui donne accès dans l'intérieur du parc et le chemin de ceinture (marqué par un poteau), ou par le chemin des Charpennes, lorsque toutes les voitures vides en station sur ledit chemin seront entrées dans l'enceinte de l'hippodrome.

Les voitures en station ou en circulation dans l'intérieur du parc, ne pourront circuler dans le chemin de ceinture longeant le lac, depuis l'entrée principale du parc jusqu'à la voie de la digue, chemin réservé pour le retour des voitures venant des courses.

Les voitures sorties par la digue après les courses prendront la porte du parc au bureau de l'octroi, suivront l'allée d'enceinte longeant le lac et l'exposition. Ces voitures suivront cette allée sur une seule file, et elles ne pourront s'arrêter ou déposer des voyageurs dans la partie de l'allée d'enceinte appartenant à l'exposition.

Art. 8. — Il est défendu au public de pénétrer dans les enceintes, les estrades réservées et dans les places payantes sans être muni de billets ou de cartes.

Art. 9. — Il est interdit de couper les files; les cochers et les cavaliers devront obtempérer, sur-le-champ, à toutes les injonctions qui leur seront faites par les agents ou dépositaires de l'autorité publique.

Art. 10. — La circulation des vélocipèdes est interdite, de 10 heures du matin à 7 heures du soir, dans l'intérieur du Grand-Camp, du Parc et de la partie nord du 6^e arrondissement, y compris le pont Morand, les cours Morand et Vitton.

Art. 11. — Il est interdit de laisser vaquer ou d'introduire des chiens, même muselés ou tenus en laisse, dans toute l'étendue du Grand-Camp.

Les chiens qui seront trouvés dans le Grand-Camp seront immédiatement abattus, et cela sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre leurs propriétaires.

Art. 12. — Au premier coup de cloche et aussitôt le drapeau hissé, la piste devra être évacuée sur toute son étendue.

Art. 13. — La circulation des voitures sur le pont St-Clair, de 10 heures du matin à 10 heures du soir, est formellement interdite.

Art. 14. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, et les contrevenants traduits devant les tribunaux compétents.

Art. 15. — M. le commandant de la gendarmerie du département, M. le commissaire spécial de la sûreté de l'agglomération lyonnaise sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché.

Lyon, le 29 septembre 1873.

Le préfet du Rhône, Decazes.

Pour copie conforme : Le secrétaire général pour la police, M. DESMAYONS.

Un petit indice, mais caractéristique : Dans sa lettre à M. de Rodet-Bénévent, député de l'Hérault, M. le comte de Chambord ne dit pas, comme tout le monde l'aurait fait : « En lisant les détails que vous me donnez sur la « propagande révolutionnaire » dans votre département », mais bien : « En lisant les détails que vous me donnez sur la propagande « révolutionnaire dans votre province ». D'après le programme est senti son révolutionnaire, province sent plus son ancien régime. Cela coule de source, et sans qu'on y pense.

Mais cela ne remet-il pas en mémoire ce que nous disions l'autre jour, à propos du programme de Genève où se trouve le rétablissement des anciennes provinces à côté du code remanié dans son ensemble et dans ses détails, d'après les principes du christianisme? Ce code remanié ne laisse pas d'être curieux. Qu'en dites-vous?

M. le comte de Chambord se plaint de mensonge et de mauvais foi, et parle de crédulité publique! Mais il fallait commencer par ne pas faire un programme où se trouve soigneusement étalé tout ce que vous tenez de catonnie, aujourd'hui que vous croyez utile à votre cause de le qualifier ainsi.

Le Journal officiel contient, aujourd'hui, les récompenses suivantes pour des actes de dévouement qui ont eue lieu à Lyon :

M. A. 2^e classe. — Valentin (Joseph), gendarme à pied à la compagnie de l'Arèche; Lyon, 6 août 1873 : sauveteur d'un homme en danger de se noyer dans le Rhône.

M. A. 2^e classe. — Bouchigny (Théodore), caporal au 12^e régiment d'infanterie; Lyon, 7 juillet 1873 : a également sauvé un enfant sur le point de se noyer dans le Rhône.

De grandes réparations ont été ordonnées par la voirie, dans tous les égouts de notre ville.

De nombreux ouvriers y sont employés.

Les autorités municipales ont toujours en et ont encore parfois qu'une tendance à dépasser les limites de leurs attributions; mais pas les excès de pouvoir qui ont jamais été commis, le plus curieux remonte à 1804, et ce n'est pas loin de Lyon qu'on s'en est rendu coupable.

Le pape Pie VII allait à Paris sacrer Napoléon empereur; il traversa la ville de Tarare. Le maire, à la tête de son conseil municipal, vint le recevoir solennellement, non sans avoir laborieusement appris un discours qu'il n'avait pas composé.

A peine descendu de voiture, le souverain pontife bénit le premier magistrat de la cité, et celui-ci, connaissant mal les usages de la cour romaine, s'imagina qu'on y saluait de la sorte. Il se hâta de replier les bras droit, et étendant benoîtement la main sur la tête de son hôte illustre, il rend dévotement au saint-père la bénédiction qu'il en avait reçue.

L'histoire est d'une absolue vérité.

Le maire de Tarare qui a bû le pape Pie VII, s'appelait Simonet; son nom mérite d'être conservé.

L'abbé Lièvre reste dans le statu quo.

Les démarches sont poursuivies dans toutes les directions pour arriver à découvrir le fait; ces démarches n'ont encore produit aucun résultat.

Nous ne pouvons, pour le moment, entrer dans d'autres détails, pour ne pas gêner l'Instruction commencée.

Nous pourrions dire pourtant que le frère à qui avait été confiée la garde de M. Lièvre, vient d'être arrêté comme le garde urbain de service.

Mgr Mermillod, l'ex-évêque de Genève, expulsé du territoire suisse dans les circonstances que l'on sait, est arrivé hier à Lyon, venant de Genève (!!!).

Il est descendu à l'hôtel Collet.

M. le comte de Vogué est également à Lyon; il est descendu à l'hôtel de l'Europe.

Est-ce le transport des vendanges et des fruits qui occasionne régulièrement des retards aussi sensibles dans l'arrivée des trains à Lyon? Toujours est-il que le convoi de Paris qui arrive d'ordinaire à 8 h. 25 dans notre ville, n'y arrive plus qu'à dix heures.

Combien de temps cela durera-t-il? Ces retards compromettent les intérêts des voyageurs.

Qu'on n'oublie pas que le cirque Priami inauguré demain, au palais de l'Alcazar, la série des brillantes représentations!... Il y aura foule assurément. Qui en doute?

Le Théâtre des Variétés tient à mériter son titre, passant du Verdict au doux, du sérieux au comique.

Il nous annonce pour samedi la première de Gavault, Minard et C^e, comédie en 3 actes d'Edmond Gondinet, puis Lais ce que dois.

Episode dramatique de François Coppée qui emprunte à la libération du territoire un rayon d'actualité.

Puis enfin, comme lever de rideau, les Jurons de Cadillac, de Pierre Berton.

Nous sommes priés d'annoncer la publication d'un nouveau journal hebdomadaire, Lyon comique, dont le premier numéro vient de paraître.

La compagnie générale des allumettes chimiques n'a et jusqu'ici qu'une existence pour ainsi dire théorique.

Le gouvernement avait rencontré de sérieuses difficultés pour procéder aux expropriations des fabriques d'allumettes, qui doivent mettre cette compagnie en possession effective du monopole, dont elle s'est rendue adjudicataire, il y a près d'un an.

Cependant la relevance annuelle de 16 millions que doit recevoir l'Etat, quand le monopole sera réellement appliqué, étant inscrite au budget des recettes de 1874, le ministre des finances a dû se préoccuper du mécompte que subirait, de ce chef, l'une des rentrées portées en prévision.

On assure que les instructions les plus précises auraient été adressées aux préfets et aux autres agents de l'administration que concernent les expropriations, afin de leur rappeler les formes légales dans lesquelles ces opérations doivent être accomplies.

Nous aimons à espérer que ces expropriations seront poussées avec une vigueur qui rachètera de longs et préjudiciables retards.

Dans la journée du 2 courant, au moyen d'une courrière établie par le commissaire de police du quartier de la Mouche, cinq individus ont été pris et écroués pour vol de pièces d'étoffes (draps et calicots) commis à la gare du chemin de fer de la Mouche, le 28 septembre dernier, entre 8 et 9 heures du soir.

Ces cinq individus sont tous repris de justice pour vagabondage, vols et complicité de vol par recel pour la cinquième ou la sixième fois.

Ils forment une bande de voleurs qui s'introduisent dans les chambres, les caves, etc., et, du reste, plusieurs objets provenant de vols ont été trouvés chez l'un d'eux, qui était le recelateur de la bande; entre autres objets on a découvert des pièces de drap.

Ce matin, à 5 heures, le nommé Paléan, ouvrier chez M. Sage, mécanicien, rue de Séze, 127, s'est coupé le pouce avec une scie circulaire.

Hier, vers 9 heures 3/4 du matin, le jeune Reynaud, âgé de 13 ans, demeurant rue d'Aguesseau, 13, étant monté sur un cheval, est tombé sur le cours de Brosses.

Dans sa chute, il s'est fait au côté gauche, avec une bouteille qu'il avait sur lui, et qui s'est brisée, une blessure assez grave qui a nécessité son transport immédiat à l'hospice de la Charité, où il a reçu tous les soins que nécessitait son état.

Hier, vers dix heures du matin, le feu s'est déclaré dans un fenil d'une maison chemin du bas Loyasse, appartenant à M^{me} veuve Moutin et occupée par le nommé Epavier (Joseph), fermier.

Le commissaire de police du quartier de St-Jast s'est immédiatement transporté sur les lieux avec la pompe du quartier.

Le feu avait déjà envahi l'étage inférieur; néanmoins les secours ayant été instantanés, la partie servant de domicile au sieur Espinasse a pu être sauvée.

Presque aussitôt après M. le commissaire de police, trois détachements de troupes sont arrivés : un 11^e chasseurs et les deux autres des 7^e et 18^e de ligne.

A onze heures et demie, le feu était complètement éteint.

Les pertes sont évaluées à 4,000 fr. environ.

Elles sont couvertes par la compagnie d'assurances le Monde.

Les causes de ce sinistre sont inconnues jusqu'à présent.

Nous jouissons, depuis quelques jours, d'une véritable température d'été.

Le vent du midi, qui s'était élevé, bien que sans violence, augmentait encore la chaleur, mais nous faisait présager, en revanche, la pluie.

Par malheur, la pluie n'est pas encore venue, et cela ne contente pas du tout les laborieux, qui ne peuvent faire leurs semailles sans que la terre soit mouillée.

La végétation entière est en besoin de cette rosée bienfaisante. Ainsi donc :

Venez, gouttes de pluie en perles transformées, Mêler l'éclat du diamant Au verdoyant éclat des plantes ramassées!...

On nous rapporte un bien mauvais calembour échos au café d'une petite ville des environs, et qui peut passer encore pour jeune, avec de la bonne volonté.

Un monsieur à son voisin : — Voulez-vous me céder, je vous prie, le journal du chiffon malade que vous tenez-là? — Du chiffon malade? — Eh oui! parbleu! puisque c'est celui de la loc-ali-té.

Avez-vous compris? Oui. Tant pis!

Après avoir consulté MM. les professeurs du musée d'histoire naturelle sur la question de savoir s'il y aurait des inconvénients à autoriser l'importation et la vente sur nos marchés du gibier exotique, et à la suite d'un avis favorable, M. Baulé, ministre de l'intérieur, a décidé, de concert avec M. le ministre de la justice, que les facilités précédemment accordées pour l'introduction, le colportage et la vente du gibier de provenance russe et écossaise, seraient également applicables aux espèces provenant de Norvège, de Suède et d'Amérique.

Cette excellente mesure, dont le but est de favoriser la conservation du gibier acclimaté en France et de faire une concurrence efficace au braconnage, aura l'approbation de tous ceux qui s'occupent de chasse.

Voici les termes de la circulaire que M. Baulé a adressée à ce sujet aux préfets :

« Je vous prie, monsieur le préfet, de donner les instructions nécessaires pour qu'il ne soit apporté dans votre département aucune entrave à l'introduction, au colportage et à la vente des espèces de gibier exotique connu sous les noms de grand coq de bruyère, de gelinotte noire, coq de bruyère à queue fourchue, gelinotte blanche ou lagopèdes des saules, et de gelinottes cupido, quelle que soit la provenance de ces espèces d'oiseaux, qui n'ont pas leurs similaires en France.

« Ces concessions, vous le remarquerez, monsieur le préfet, tendent à substituer dans la consommation un gibier exotique celui qui est le produit du braconnage. Je vous recommande, en conséquence, d'appeler sur ce point l'attention des agents chargés de la police de la chasse, en les invitant à redoubler de vigilance pour empêcher la destruction de notre gibier et des oiseaux insectivores, la destruction de ces derniers étant un abus des plus préjudiciables aux intérêts de l'agriculture.

« Vous aurez soin, monsieur le préfet, en m'adressant réception de cette circulaire, de me faire connaître les mesures que vous aurez cru devoir prendre pour en assurer l'exécution.

« Recevez, etc. « Le ministre de l'intérieur, « Signé : Baulé. »

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHÔNE La Société d'enseignement professionnel prévient les élèves que la multiplicité des cours, et surtout le grand nombre d'inscriptions, lui rend désormais impossible d'envoyer à chaque élève inscrit d'avance une lettre individuelle pour le prévenir du jour de l'ouverture du cours pour lequel il est inscrit.

Des affiches ont été déjà posées et d'autres le seront encore indiquant les jours d'ouverture de tous les cours de la 1^{re} série. Les élèves sont priés de prendre les renseignements nécessaires, ou, au besoin, de venir au secrétariat de la Société, 7, rue des Marronniers.

Vers le 15 octobre, l'ouverture d'une 2^e série de cours sera annoncée par une nouvelle affiche. La plupart de ces cours sont indiqués sur celle de la 1^{re} série. Les élèves qui désiraient suivre l'une de ces cours sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible, ces cours ne devant être ouverts que s'ils réunissent un nombre suffisant d'inscriptions.

Le directeur de la Société, T. LANG.

AVIS L'Administration du JOURNAL DE LYON a l'honneur de prévenir ses lecteurs qu'elle a pris toutes les mesures nécessaires pour publier au lendemain de chaque audience de

L'AFFAIRE BAZAINE un compte-rendu très-complet de cet intéressant procès, qui ne durera pas moins de deux mois.

Nous publierons également, aussitôt qu'il aura été lu à l'audience, un résumé de l'acte d'accusation, dont la lecture occupera trois audiences.

DÉCÈS Les amis et connaissances des familles LAURENT, CHATELAIN et COLTAGNE qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur Eugène-Léopold LAURENT, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu samedi 4 octobre, à 9 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Lyon, 77, pour se rendre à l'église Saint-François, et de là, au cimetière de Loyasse.

DÉPÊCHES D'HER SOIR. — 3 HEURES. Paris, 3 octobre, 12 h. 15 s.

Le maréchal de Mac-Mahon est revenu à Versailles à sept heures du matin.

Le bruit de la convocation anticipée de l'Assemblée, rapporté par les journaux du matin, paraît toujours dénué de fondement.

Rome, 2 octobre. A la réception d'hier le pape a dit : « On voulait nous induire à quitter Rome, mais je ne le ferai jamais. »

La seconde, c'est que les monarchistes, convaincus qu'ils faut surtout agir vite n'iront pas s'amuser à faire une constitution avant de rappeler leur prince.

Le troisième enfin, c'est que le maréchal, qui n'a d'ailleurs aucune tendresse pour la gauche, risquerait, en agissant ainsi, quelque chose de bien pis que de lui donner la victoire; mais, on n'entre il appellera la guerre civile sur le pays. Il sait ce qui se passe. On il doit des maintenant prévenir les membres de la majorité qu'il ne veut pas les suivre contre vent et marée, ou il doit aller jusqu'au bout.

Les obseques de M. Larriue, député de la Gachoué, ont eu lieu tout à l'heure à la Madeleine. La famille se montrait

assez surprise d'un procédé étrange de M. Buffet. Elle avait annoncé au président de la Chambre la perte qu'elle venait de faire. Celui-ci se borna à répondre qu'il était absent, et ne convoqua même pas le bureau. M. Baze, questeur, qui était venu de lui-même, se plaignait d'en avoir reçu aucune convocation officielle.

P. S. — 6 heures du soir. — Je reuvre ma lettre pour vous donner une nouvelle que je n'ai pas le temps de contrôler, mais que je ne puis vous passer sous silence.

Un de mes amis, très-réactionnaire, très-catholique, très-monarchiste, arrive d'une ambassade plus autorisée que toute autre et m'affirme qu'on y a connaissance d'un refus formel du comte de Chambord relativement au drapeau blanc.

Il aurait remercié les délégués chargés de lui en parler, ajoutant qu'il ne comprenait pas cette insistance après ses déclarations.

Il n'en veut à aucun prix; ni cravate, ni étendard militaire. Il veut le drapeau blanc pur et simple, c'est-à-dire rester où il est.

Est-ce vrai? N.

On lit dans le Bien public : Nous croyons savoir qu'une lettre a été adressée par M. Thiers au maire de Nancy pour décliner d'une façon définitive l'invitation qui lui avait été adressée et exposer les motifs de ce refus.

On mande de Madrid, 2 octobre, trois heures : Les désertions, la désorganisation et l'insubordination augmentent à Carthagène. Une sortie des insurgés, tentée hier matin, a été repoussée.

Le brigadier Loma a battu les carlistes hier près de Villabona.

On assure que Lizarraga est entré en France avec d'autres chefs carlistes.

Les bandes de la Manche sont réduites à 200 hommes; elles sont complètement démoralisées et presque détruites.

Le ministre des colonies s'embarquera le 20 octobre à Cadix pour Porto-Rico; il se rendra ensuite à Cuba. Il partira de Madrid pour Cadix le 15 octobre. Le commandant général de l'escadre de la Méditerranée annonce que toute l'escadre sera prête en même temps que la Victoria, qui partira la dernière.

D'après des informations d'origine officielle il y avait hier 14,000 carlistes à Estella.

Le gouvernement des provinces républicaines a reçu ordre de soumettre à trois jours de quarantaine les provenances de Liverpool postérieures au 29 septembre, ainsi que les provenances de Saint-Jean-de-Luz.

M. Layard, ministre d'Angleterre en Espagne, est attendu demain à Madrid.

Le chef carliste Camps est mort des blessures qu'il a reçues au combat de Caseras.

Il se confirme que Saballs a été relevé de son commandement.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante : La Palma, 30 septembre. — Les ouvriers du génie venus avec le général Coballos pousent activement leurs travaux contre le fort Atayor, devant Carthagène; ils sont parvenus à fortifier le Mont-Rodan, qu'ils ont armé de grosses pièces d'artillerie.

Le général Coballos s'attend à recevoir incessamment son train de siège complet.

Le Manchester Guardian publie la dépêche suivante : Handaye, 1^{er} octobre. Les carlistes se rapprochent de Bilbao en forces. Lizarraga occupe Vergara pour tenir en échec en même temps les troupes républicaines de Saint-Sébastien et de Tolosa. Velasco est à Formosa et Elio avec don Carlos à Miravalles. Bilbao est ainsi entouré complètement par les forces carlistes, qui occupent de fortes positions. Le général Ansoategui a cependant conservé par mer ses communications avec Saint-Sébastien.

L'animation est grande dans Bilbao. Les carlistes peuvent être aperçus des forts de Niravallas et Merro. On n'éprouve aucune crainte au sujet de Bilbao, car les carlistes, à moins d'avoir défait Moriones, y seraient enfermés. Le général Moriones s'avance toujours, tandis que Santa-Pau est en marche pour couper le retrait des carlistes en Navarre. Une action est donc considérée comme imminente, à moins que les carlistes ne réussissent à effectuer leur retrait sur Orduña.

DERNIÈRES DÉPÊCHES MATIN. — 7 HEURES. Paris, 3 octobre, 7 h. 50 s. Le Mémorial diplomatique apprend que les membres de la droite et du centre droit sont définitivement tombés d'accord sur le programme politique dont ils prendront l'exécution

VARIÉTÉS

LE PHYLLOXERA

Le phylloxera vastatrix est devenu l'objet de l'attention publique, vu les énormes dommages qu'il cause et l'impissance dans laquelle nous nous trouvons encore pour le combattre et le faire disparaître entièrement.

Ayant appris que Son Excellence le ministre de l'Agriculture et de l'Industrie avait proposé un prix pour la meilleure méthode de combattre cet insecte dangereux avec succès, Baumgartner nous soumet les expériences qu'il a faites à ce sujet et les résultats qu'il a obtenus.

On a déjà proposé maintes méthodes pour détruire cette maladie funeste : les extraits de vermouth, de grains d'avis, de persil, ainsi que les tabacs inférieurs. Avec ces derniers, on a déjà obtenu de bons résultats, de même que l'extrait d'avis a été reconnu comme efficace.

Mais il y a deux moyens qui méritent une attention particulière et dont l'efficacité devrait être déjà reconnue : c'est le soufre et le sulfate de cuivre.

Le soufre produit d'excellents résultats dans les maladies de peau : c'est ce qui m'a suggéré l'idée d'en faire l'application aux plantes.

Des essais heureux ont été faits sur des rosiers et des arbres à fruits à noyau, comme avec des puceron sur des choux et des plantes en pots.

Il y a longtemps que le sulfate de cuivre a joué un rôle considérable dans l'agriculture sans qu'on en ait reconnu l'efficacité. Si la maladie des pommes de terre et la nielle disparaissent de plus en plus, c'est en plus grande partie au sulfate de cuivre que nous en sommes redevables.

Pour l'application, le mieux est d'employer le soufre ainsi que le sulfate de cuivre en mélange avec de l'engrais. — Mais il importe de savoir de quelle façon l'engrais doit être communiqué aux plantes.

Le rapport sur les communications. Par communications l'instruction entend les émissaires partis de Metz ou entrés dans cette ville, ainsi que les rapports qui ont eu lieu entre l'état-major français et l'état-major général allemand, soit pour l'envoi des parlementaires, soit pour la reddition de Metz.

Eh bien, cet immense volume, le Gaulois le donnera en prime à ses abonnés. Toute personne qui prendra un abonnement nouveau de trois mois au moins, ou toute personne qui prolongera aussi de trois mois au moins un ancien abonnement en cours d'exécution pourra faire retirer dans les bureaux du Gaulois, 1, rue de Choiseul, à Paris, ce volume si intéressant.

Pour la province, les frais de port sont seuls en sus.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES. Lyon, 30 octobre. Les blés sont fermes et les offres de la culture diminuent sensiblement.

Paris, 2 octobre. Les blés sont fermes et les offres de la culture diminuent sensiblement.

Paris, 2 octobre. Les blés sont fermes et les offres de la culture diminuent sensiblement.

Paris, 2 octobre. Les blés sont fermes et les offres de la culture diminuent sensiblement.

Paris, 2 octobre. Les blés sont fermes et les offres de la culture diminuent sensiblement.

Paris, 2 octobre. Les blés sont fermes et les offres de la culture diminuent sensiblement.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, RUSSIE, etc. Rows include various types of silk and their prices.

Crédit Lyonnais

(SOCIÉTÉ ANONYME) CAPITAL : 50 MILLIONS. SIÈGE SOCIAL A LYON. PALAIS DU COMMERCE.

AGENCE DE MACON. 45, rue de la Barre, 15. Les divers services de cette Agence sont ouverts au public.

Le 15 septembre 1873. Le Crédit Lyonnais (agence de Maccon) fait toutes les opérations de Banque.

Comptes de dépôts à vue. Dépôts et Bons à échéance fixe. Comptes courants.

Escompte et encaissement d'effets. Ouverture de crédits. Ordre de Bourse - Dépôts de titres.

Les taux d'intérêts servis actuellement par le Crédit Lyonnais sur les dépôts d'argent sont les suivants :

Dépôts remboursables à vue 3 % l'an. Dépôts et bons à échéance : Pour une durée de 3 mois et au-delà, 4 % l'an.

Pour une durée de 6 mois et au-delà, 4 1/2 % l'an. Pour une durée de 1 an et au-delà, 5 % l'an.

Table with columns: THERMOMÈTRE, BAROMÈTRE. Rows show temperature and barometric pressure readings.

Table with columns: SPECTACLES DU 4 OCTOBRE. Rows list theatrical performances at various venues.

Table with columns: THEATRE DU GYMNASE. Rows list plays and actors at the Gymnase theatre.

Table with columns: THEATRE DES VARIÉTÉS. Rows list plays and actors at the Variétés theatre.

Table with columns: Emprunt Ottoman 1873. Rows list details of the Ottoman loan.

Table with columns: COMPTOIR D'ESCOMPTE de Paris. Rows list details of the Paris discount bank.

Table with columns: COSTUMES Et Confections pour Dames. Rows list details of women's clothing.

Table with columns: INSTITUTION J. DEGE. Rows list details of the J. Dege institution.

Table with columns: DOCTEUR MOURGUE dentiste. Rows list details of Dr. Mourgue's dental practice.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

VENTE JUDICIAIRE. Le lundi six octobre mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, à Lyon, rue Mercière, n. 7, vente au enchères publiques d'objets mobiliers saisis :

du matin, il sera vendu aux enchères, divers objets saisis, tels que : comptoir, rayonnages, tonneaux, foudres, bouteilles de liqueur, bouteilles de vins, bureau, etc.

Brochure Reliure et Cartonage EN TOUS GENRES. J. TARNAVASSI, 6, rue, Ferrandière, 6, au 3^{me}. A vendre rognures d'emballage.

UN JEUNE SUISSE, qui connaît l'allemand, l'italien et le français, désire se placer comme volontaire dans une bonne maison de commerce où il aurait quelque salaire ; de préférence dans une maison de quincaillerie. — Bonnes références à disposition. — Adresser les offres au bureau du journal, aux initiales Ch. K.

INSTITUTION MARÉCHAL. 19, RUE SAINT-JOSEPH. La rentrée des classes aura lieu le lundi 6 octobre. 1734

LANGUE ALLEMANDE. COURS ET LEÇONS PARTICULIÈRES. DONNÉS PAR M^{me} DE MÉRINDOL, de la Russie allemande (Riga).

EAU DENTIFRICE. LE PLUS PARFUMÉ ET LE PLUS SÛR DE TOUS LES DENTIFRICES. Maison principale à Paris, 33, rue de la Verrerie, 36. A Lyon, M. Desroas, parfumeur, 21, place des Terreaux.

POMMADE AU GOUTON. Infaillible contre les pellicules du cuir chevelu. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparé par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Martin.

Cabinet de Me Alex. DEVIGNE, comptable à Lyon, rue Trois-Maries, 8, au 1^{er}.

Le dimanche cinq octobre courant, à l'issue de la messe paroissiale, sur la place de Saint-Rambert-le-Barrie, il sera procédé à la vente de tables, fauteuils, glaces, commodes, pendules, tableaux, etc.

A VENDRE à des conditions avantageuses UNE MAISON. située à Lyon, montée du Chemin-Neuf, avec jardin et terrasse. Pour les renseignements, s'adresser à Me Duguey, notaire à Lyon, rue du Plat, n. 5. 1739

LA VELOUTINE. Ch. FAY. Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

AVIS AUX FAMILLES. Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

POMMADE EPIDERMAL. DUCHEMARE, chimiste, ROUEN. Arrête la chute des cheveux. Détruit les pellicules. Calme les démangeaisons. Prix du Pot : 3 francs.

EN VENTE à l'Imprimerie Mougin-Rusand, rue Stella. ANNUAIRE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE Pour 1873. Prix : Broché, 6 francs. — Relié, 7 francs 50 centimes.

Table titled 'BOURSE DE PARIS - Vendredi 3 octobre (de midi à 3 h. 1/2)'. Columns include RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

Table titled 'BOURSE DE LYON - Vendredi 3 octobre (de 11 heures à midi 1/2)'. Columns include RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

Table titled 'BULLETIN FINANCIER'. Columns include Lyon, 3 octobre, and various financial news and market reports.